



date Villeneuve, le 11 janvier 2024

concerne **Vélolac : un axe cyclable structurant le long du littoral**

Les Communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Veytaux, et Villeneuve planifient un axe cyclable sûr, cohérent, direct et continu sur les routes le long du lac

Les localités situées sur les embouchures de rivières au bord du Léman, constituent un terreau favorable pour la pratique du vélo, avec des pentes limitées et de nombreux commerces et services de proximité.

Afin d'accompagner le développement de la pratique de la petite reine, cinq communes voisines ont demandé au bureau d'Agglomération de piloter une étude afin de définir un axe cyclable sécurisé pour les déplacements intercommunaux des 60'000 habitants et 30'000 emplois qui se trouvent centralisés au bord du lac.

Avec l'aide d'un bureau spécialisé, des responsables techniques et politiques des cinq communes ont imaginé un tracé qui soit attractif pour les cyclistes, tout en garantissant une cohabitation harmonieuse avec les piétons et les bus.

S'appuyant sur le réseau cyclable structurant défini par le canton, l'itinéraire Vélolac pourra prendre la forme de rue cyclable dans des zones urbaines dans lesquelles des routes à faible trafic permettent une cohabitation des cycles avec les bus et les voitures. Des pistes cyclables sont également prévues entre les localités, là où les régimes de vitesses sont plus importants, nécessitant une meilleure protection des cyclistes.

L'étude réalisée permet d'avoir un tracé cohérent de Vevey à Villeneuve, mais également des informations sur les aménagements nécessaires tronçons par tronçons. Une charte d'aménagement permettra une mise en œuvre uniforme de cet axe cyclable structurant. A noter qu'une coordination avec d'autres planifications (Plan vélo du Haut-Lac, planification cyclable cantonale, stratégie de mobilité douce de Chablais Région) permettent la prolongation de cet axe de mobilité douce jusqu'à Aigle au moins.

Cette étude est désormais reversée au Plan directeur intercommunal – Projet d'agglomération de 5^e génération (PDI-PA5) par lequel les communes vont s'engager à mettre en œuvre de nombreux tronçons entre 2028 et 2032. L'inscription de ces projets permettra également un cofinancement de travaux par la Confédération.

Pour les questions générales relatives au projet : M. Léonard Studer, 021 967 07 03

Pour la commune de Vevey : M. Antoine Dormond, 021 925 52 20

Pour la commune de La Tour-de-Peilz : Mme Elise Kaiser, 021 977 01 60

Pour la commune de Montreux : M. Florian Chiaradia, 021 962 77 30

Pour la commune de Veytaux : M. Philippe Andler, 021 966 05 55

Pour la commune de Villeneuve : M. Léonard Studer, 021 967 07 03

Pour l'Agglomération Rivelac : M. Johan Grossmann, 021 943 29 15